

LOI N°008-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-019/PRES DU 17 NOVEMBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2100150042393 SIGNE, A OUAGADOUGOU LE 11 AOUT 2020, ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI EN REPONSE A LA CRISE DE LA COVID-19 DANS LES PAYS DU G5 SAHEL (PARC COVID-19-G5 SAHEL).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-019/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150042393 signé, à Ouagadougou le 11 août 2020, entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD), pour le financement du programme d'appui en réponse à la crise de la Covid-19 dans les pays du G5 Sahel (Parc Covid-19-G5-Sahel).

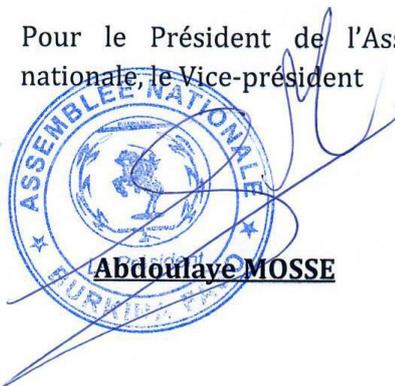
Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

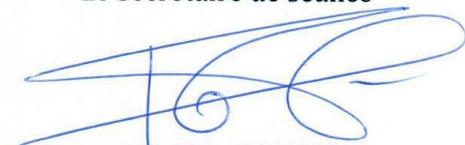
Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 15 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Vice-président


Abdoulaye MOSSE

Le Secrétaire de séance


Lansina GONDE

